



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

16 mars 2022

## L'AMF publie une analyse de l'exécution des ordres des particuliers sur les actions françaises

**Alors que les investisseurs particuliers sont plus actifs en Bourse, l'Autorité des marchés financiers a examiné la destination de leurs ordres de Bourse et les conditions dans lesquelles ceux-ci ont été exécutés sur la période allant de décembre 2019 à avril 2020 par rapport aux conditions observées sur Euronext Paris et son carnet d'ordres central.**

Dans un contexte de confinement, le début de la pandémie de Covid-19 a été synonyme d'une recrudescence d'activité en Bourse des particuliers, activité qui est restée plus importante qu'elle ne l'était avant la crise sanitaire. Dans le cadre de sa mission de veille du bon fonctionnement du marché, l'Autorité des marchés financiers a analysé la manière dont leurs ordres sur les actions françaises ont été exécutés.

Sur la période, la majorité des volumes échangés par les investisseurs particuliers a été exécutée sur deux plateformes de négociation : Euronext Paris et la plateforme paneuropéenne Equiduct, gérée par la Bourse de Berlin. L'une et l'autre ont concentré respectivement 64 % et 20 % de ces volumes.

Ces deux plateformes ont développé des offres spécifiques pour les ordres des particuliers : la première, via son programme Best Of Book (BoB), propose en dehors du carnet d'ordres central un service offrant une liquidité complémentaire au carnet d'ordres et vise à offrir des prix plus compétitifs, la seconde, avec son modèle Apex, une exécution aux meilleurs prix disponibles sur 16 plateformes différentes pondérés par les volumes disponibles sur ces plateformes, et ce sans frais de Bourse.

La taille moyenne des transactions sur ces deux services dédiés est similaire, de l'ordre de 4.000 €, avec une liquidité disponible plus élevée sur Euronext, du fait de son statut de marché principal sur les valeurs françaises, et sur son service dédié.

De décembre 2019 à avril 2020, bien qu'une progression notable des volumes traités via le BoB ait été observée, 74 % des volumes des particuliers échangés via Euronext Paris ont été exécutés dans le carnet d'ordres central, aux mêmes conditions que les investisseurs institutionnels.

Dans son étude, l'AMF a examiné les améliorations de prix offertes par rapport au carnet d'ordres central d'Euronext Paris par Apex. L'étude montre que la majorité des volumes échangés l'a été à des conditions plus attractives que le carnet d'ordres central d'Euronext Paris, mais essentiellement en raison de l'absence de frais de Bourse. L'AMF a par ailleurs observé qu'en période de stress, les dégradations de prix (représentant une perte pouvant aller jusqu'à 2,3 € pour une transaction moyenne de 4.000 €) par rapport au carnet d'ordres central d'Euronext Paris étaient plus prononcées que les améliorations de prix (l'équivalent d'une économie possible de 0,6 € pour une transaction moyenne de 4.000 €).

### **À propos de l'AMF**

*Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org>. URL = [https://www.amf-france.org]*

## CONTACT PRESSE

---

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28

**En savoir plus**

## Analyse de l'exécution des ordres des investisseurs particuliers sur les premiers mois de la crise Covid-19

### Mots clés

ORDRE DE BOURSE

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

#### PRISE DE PAROLE

INFRASTRUCTURES DE MARCHÉ

02 juin 2022

Discours de Robert Ophèle, président de l'AMF - Forum mondial des Dépositaires Centraux (World Forum of CSDs - WFC) organisé par l'ECSDA : «Contribution des Dépositaires...



#### RÈGLES PROFESSIONNELLES

MARCHÉS

18 mai 2022

Décision du 26 avril 2022 relative à la modification des règles de fonctionnement du système multilatéral de négociation (SMN) opéré par TP ICAP (Europe) S.A.



#### ACTUALITÉ

INFRASTRUCTURES DE MARCHÉ

20 avril 2022

Revue du cadre applicable de la compensation dans l'Union européenne : l'AMF publie un papier de position



### Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02